



GENERALITES

Outre une passion, la généalogie est devenue depuis quelques années une science historique qui a pour objet la recherche de l'origine d'une famille et son histoire sociale. Définition du Larousse : « *Science qui a pour objets la recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles. (En plus de son intérêt historique, la généalogie joue un rôle encore important dans la recherche des héritiers et la détermination des droits de succession.)* »

1. Un tour de table des participants

- Feuille d'émargement à faire circuler : nom et prénom, adresse mail, vos attentes
- Chacun se présentera et exposera ses désirata

A chaque fin de réunion j'annoncerai l'intitulé du prochain cours, sachant qu'un cours peut être différé si quelqu'un a une demande particulière.

Au cours de cette 1ère réunion, sera également proposé un jour d'envoi de mails groupés pour rappel de la réunion du samedi avec l'intitulé du cours.

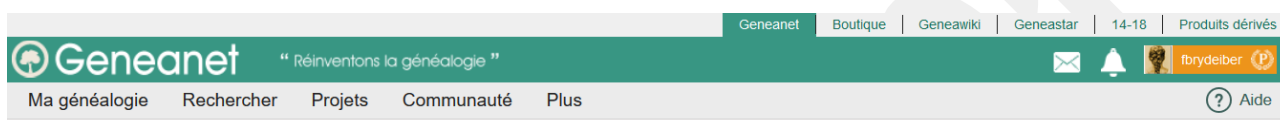
2. Présentation des ateliers

Ceci est une proposition de calendrier, sachant que chacun peut avoir une requête spécifique ; je serai à l'écoute de chacun, pourvu qu'il me laisse un peu de temps pour travailler sur leur situation.

Je souhaiterais que ce groupe demeure un moment de loisirs et de convivialité avec le souci de favoriser l'échange et la dynamique dans la discussion ; c'est un temps pour

étudier la généalogie de votre famille, c'est également un moment de détente, de partage et d'entraide.

- 00. Introduction
- 01. Abréviations généalogiques
- 02. Glossaire généalogique
- 03. GENEANET
- 04. Papiers de famille et archives
- 05. Le rôle des archives / les séries
- 06. Les lieux de vie de nos ancêtres
- 07. Organisation et numérotation
- 08. Bibliographie



3. Les SOURCES

Commencer sa généalogie en 2018 est devenu nettement plus facile avec l'aide d'Internet et notamment sur GENEANET :

- vous trouverez les généalogies de particuliers mises en ligne, vous pourrez faire des recherches par patronyme ou/et par commune,
- vous commencerez à faire croître votre arbre généalogique.

Toutes ces informations sont là pour vous aider mais vous devez impérativement vérifier chaque « trouvaille ». Méfiez-vous d'internet : sur le web, on peut trouver le meilleur comme le pire ! Vous passerez des heures sur le web, à écumer les bases de données :

1. Des archives nationales

conservent les archives des organes centraux de l'État français, exception faite des fonds du Ministère des Armées, du ministère de Finances et de celui des Affaires étrangères. Elles ont été créées par décret de l'Assemblée constituante en 1790.

<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/>

2. Des archives départementales

Seront le lieu principal pour vos recherches. On en compte un service dans chaque département ; On y trouvera

- les archives de l'état civil et celles des notaires,



- les recensements,
- les archives fiscales, sachant que tous y sont classées par séries et sous-séries, faisant l'objet de répertoires et d'inventaires. La plupart des AD sont en ligne, gratuitement.

<http://www.guide-genealogie.com/guide/archives-en-ligne.html>

Les Archives Départementales ont un langage un peu particulier qui peut surprendre, mais nous y reviendrons.

3. Des archives communales

A la mairie pour consulter notamment l'état civil ou des recensements.

4. Les archives diocésaines et paroissiales

Pour rechercher un parrain, une marraine, un baptême....

Adresses des

évêchés : http://www.guide-genealogie.com/guide/adresses_eveches.html

Classement des archives diocésaines :

http://www.guide-genealogie.com/guide/archives_diocesaines.html

5. Les autres centres d'archives

Tels que celui des cheminots, des Mormons, des douaniers... Les archives d'Outre-Mer, celles des Affaires Étrangères, des Armées..... A rechercher sur mon ami « Google »

5. Les bibliothèques et les librairies spécialisées

Les bibliothèques constituent des centres de recherche avec par exemple les livres et les revues historiques.

<http://www.guide-genealogie.com/guide/bibliotheque.html>

Toutes y sont répertoriées : la BNF (Bibliothèque Nationale de France), BIBGEN (bibliothèque généalogique de France), des bibliothèques provinciales et spécialisées.

[La librairie de la Voûte](http://www.lavoute.org) à Paris est une librairie spécialisée en généalogie et domaines annexes (paléographie, héraldique, histoire des familles....) ; c'est un établissement commercial avec une boutique en ligne mais également un blog intéressant : http://www.lavoute.org/archives_en_ligne.html

Deux autres librairies [Mémodoc](#) et [Gaston Saffroy](#) sont essentiellement basées sur l'histoire des familles, noms, noblesse, genealogie, heraldique, decorations, ordres de chevalerie.

De même, chaque association possède sa bibliothèque plus ou moins riche.

6. Les revues et publications

Il existe une multitude d'ouvrages sortis ces dernières années ; mon choix s'est porté sur "Réussir sa généalogie" de Jean Louis BEAUCARNOT dont vous retrouverez tous les livres sur [Amazon](#)

En ce qui concerne les revues, voici les principales :

- [La revue française de généalogie](#)
- [Généalogie Magazine](#), avec la possibilité de télécharger gratuitement un exemplaire,
- [Votre généalogie](#),
- [Histoire-Généalogie](#), un magazine collaboratif, gratuit.



De plus, il existe une multitude d'autres revues spécialisées relatives à la sociologie et à l'histoire. La liste n'est pas exhaustive....

7. Les associations généalogiques

sont une aide précieuse pour vos recherches généalogiques et trouver une entraide. Les associations généalogiques sont des lieux d'échanges et d'aide. Chaque département a au moins une cercle. Certaines associations s'occupent d'une région historique ou d'un groupe de personnes selon la religion ou le métier.

Depuis quelques années les associations de généalogie ont entrepris le dépouillement des registres de l'état civil et surtout des registres paroissiaux. Ces relevés vous permettront de progresser dans vos recherches en trouvant plus facilement les actes que vous recherchez.

http://www.guide-genealogie.com/guide/associations_genealogiques.html

Associations qui fournissent des données gratuitement :

http://www.francegenweb.org/wiki/index.php?title=Associations_g%C3%A9n%C3%A9alogiques



8. La presse

On a tendance à l'oublier, mais la presse aux temps de nos ancêtres est une mine d'informations sur les événements de l'époque.

La presse locale ancienne : <http://presselocaleancienne.bnf.fr/accueil>

4. La Déontologie

IL existe une déontologie des généalogistes, basée sur

- la respectabilité et la discrétion (ne pas diffuser de données généalogiques pouvant porter préjudice à des tiers),
- la loyauté et la licéité (ne doit pas s'approprier, subtiliser, endommager, ni mutiler les instruments de recherche ou documents mis à disposition),
- le respect des droits d'auteurs et la propriété intellectuelle sur les travaux manuscrits
- le droit des personnes vivantes (respect du droit privé)
- le rejet du plagiat et indication des sources d'informations.

Le code de déontologie de la Fédération Française de Généalogie : <http://genefede.eu/federation-francaise-genealogie/code-de-deontologie-du-genealogiste.html>

5. La barrière des 100 ans

En France, la loi sur les archives du 3 janvier 1979 a mis en place des délais de communication pour la consultation des documents.

Délai de consultation des documents officiels	
Documents	Délais de consultation
Etats civils	75 ans
Dossiers judiciaires	
Enregistrement	
Minutes notariales	
Registres matricules	
Listes électorales	Aucun délai
Tables décennales	Aucun délai
Dossiers de personnel	75 ans
Dossiers médicaux (à dater de la date de naissance de l'intéressé)	120 ans si le motif du décès est inconnu
	50 ans si le décès est connu

6. Quelques outils utiles

Puisque nous allons faire revivre nos ancêtres, leur histoire dans l'Histoire, une **chronologie généalogique** sera de 1ère utilité.

Question matériel, nous aurons besoin tout d'abord d'un crayon et d'un carnet (ou un cahier) du PC et peut-être d'un **bon logiciel**.

7. Les difficultés différentes selon les époques

Au 20ème siècle

- toutes les AD ne sont pas numérisées et il faudra faire des recherches « à l'ancienne »,
- le contenu des actes civils évolue,
- si l'âge des parents permet d'évaluer approximativement leurs dates de naissances, vérifiez qu'il n'existe pas un homonyme membre ou non de la famille ; recherchez d'abord le mariage des parents qui vous donnera les noms des grand parents.

Vérifier toujours l'information !

Au 19ème siècle

- si les registres sont librement accessibles, les écritures manuscrites diffèrent d'un centre d'archivage à un autre, voire d'année en année ; heureusement il existe des tables annuelles et décennales et les recensements !
- le consentement des parents était requis pour se marier même pour les personnes majeures ; vous découvrirez parfois un mini arbre généalogique dans un acte de mariage donnant les dates et lieux de décès des ascendants des époux pour expliquer l'absence de consentement !

La Révolution Française

Le calendrier républicain est adopté pendant quelques années, des communes changent de nom avant de retrouver leur nom d'origine (méfiez-vous des communes dont le nom évoque la royauté ou la religion. Exemples: Choisy-le-Roi, Sainte-Mère-l'Eglise.

Tables de concordance :

<http://www.guide-genealogie.com/guide/calendrier-republicain-concordance.html>

Avant la Révolution

- il n'existe plus que les registres religieux, pas de tables, pas de recensements ; les documents ne sont pas toujours très lisibles ni bien conservés ;

- avec un peu de chance – et comme c'est souvent le cas – vous aurez des ancêtres qui auront passé toute leur existence dans le même village !

Avant le 17ème siècle

Il n'existe plus de registres religieux ; les contrats de mariages déposés chez un notaire pourront toutefois permettre de continuer vos recherches. Ils étaient à cette époque beaucoup plus fréquents qu'aujourd'hui.

Attention !

- il est important de bien connaître son histoire – ou de se renseigner ! - car les frontières françaises et les limites de nos départements n'ont pas toujours été celles que nous connaissons aujourd'hui (certaines archives de Savoie sont en Italie ou en Suisse, des)
- L'orthographe des patronymes est variable,
-
- Des communes ont changé de nom ou se sont regroupées..
Un exemple trouvé au hasard sur un blog : une ancêtre est née dans le département des Forêts ; il s'agit d'un ancien département « français » qui correspondait au Luxembourg, à une partie de la Belgique et à un petit bout de France. Il n'est pas rare non plus que deux frères jumeaux se marient le même jour dans le même village !



8. Quelques liens pour vous aider

- Guide pratique de la généalogie : <http://www.genealogy.tm.fr/>
- L'encyclopédie de la généalogie : <https://fr.geneawiki.com/index.php/Accueil>
- Etat civil et cimetières (legibase) : <http://etat-civil.legibase.fr/>
- France Archives : <https://francearchives.fr/>
- Portail des villes et des mairies : <https://www.annuaire-mairie.fr/>
- Ministère de la Culture : <http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Bases-de-donnees>

- Chronologie de la France (Wikipedia) : https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_de_la_France#P%C3%A9riode_contemporaine
- La France Pittoresque : <https://www.france-pittoresque.com/>

9. INTERNET : un outil incontournable aujourd'hui

Le web, « la toile », internet, peut importe le nom que l'on veuille bien lui donner, est devenu de nos jours un outil totalement incontournable ; vous allez y trouver le meilleur comme le pire, le vrai comme le faux. IL vous faudra être prudent et vérifier chaque source d'information.

Attention toutefois de ne pas vous perdre ou d'être induit en erreur....

10. En conclusion

si vous deviez sommairement retenir quelque chose de ce 1^{er} cours, vous devez être à la fois

- Chercheur
- Lecteur
- Collectionneur
- Détective
- Géographe
- Historien

avec une bonne dose de

- Patience
- Curiosité
- Rigueur
- Organisation
- Diplomatie

Françoise pour MICRONET 91
<http://www.micronet91.com/>